



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : REFORME ET CESSION D'UN
VEHICULE REPRIS PAR LA SOCIETE SAS SEPT
CONSTRUCTION**

**DÉCISION N° AU-19-244
EN DATE DU 05 JUILLET 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que la conservation dans la flotte automobile du véhicule suivant ne se justifie plus ;

CITROEN JUMPER immatriculé 5337 TL 94, totalisant 86 465 km, mis en service le 05/10/2000 ;

CONSIDÉRANT la vente aux enchères sur le site d'Agorastore effectuée du 06/06/2019 au 13/06/2019 ;

D É C I D E

DE REFORMER ET DE VENDRE le véhicule suivant :

CITROEN JUMPER immatriculé 5337 TL 94, totalisant 86 465 km, mis en service le 05/10/2000 ; et qui sera repris par la société SAS SEPT CONSTRUCTION sise 2 rue Foucher Lepelletier – 92130 ISSY LES MOULINEAUX ; pour un montant de 1 880,00 € TTC .

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190705-lmc1H6436H1-AR Date de réception en Préfecture : 05/07/2019 Date de Publication : 05/07/2019
